

## COMPTE RENDU CGT DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION LOCAL (CSAL) du 20 avril 2023

### **I – Approbation des Procès-Verbaux (PV) des CTL du 17/02/2022 et du 28/10/2022 (pour avis)**

PV du CTL du 17/10/2022 : La CGT juge que ce PV n'est pas conforme au débat de la séance sur les alertes relayées par les OS sur les problèmes rencontrés dans des services de la DRFiP67. Le PV n'a pas été signé par la secrétaire adjointe (représentante des OS) pour ce motif. Ce PV escamote largement les interventions concernant les sérieux problèmes de management rencontrés dans quelques services du département. Avis : la CGT et Solidaires votent contre, la CFDT s'abstient. Seule FO vote (hélas) pour.

PV du CTL du 28/10/2022 : ce CTL a été boycotté par l'ensemble des Organisations Syndicales (OS). Avis : la CGT, Solidaires et la CFDT s'abstiennent, la CFTC ne prend pas part au vote (car absente lors de ce CTL). Seule FO vote pour.

Suite à l'intervention de la CGT, le directeur informe que le règlement intérieur type de la DGFiP ne sera probablement pas disponible pour notre CSAL avant ... septembre 2023 !

### **II – Bilan 2022 et présentation 2023 du budget de la DRFiP67 (pour information)**

Bilan 2022 : le budget initial de la direction locale a été abondé par différents crédits complémentaires pour arriver à 8,648 millions d'Euros. Certaines dépenses ont continué de baisser (comme l'affranchissement, les loyers) mais des dépenses nouvelles ont été effectuées, notamment les travaux dans le cadre du NRP pour 576 000 €, les frais de déplacement, les subventions pour les restaurants administratifs et les coûts du nettoyage des locaux. Se rajoute à cela la réfection nécessaire sur plusieurs sites (sanitaires, espace repas, bureaux...). Au motif de la sobriété énergétique des bâtiments a été effectué : la réfection des toitures des sites Direction et Sélestat, l'installation de robinets thermostatiques et la réfection du système de chauffage sur différents sites. Au final, les dépenses 2022 sont en hausse de plus de 19,6 % par rapport au budget utilisé en 2021.

Présentation 2023 : une baisse du budget global (hors abondements) à 5,45 millions (au lieu de 5,95 millions en 2022). En réponse à la question CGT : la direction informe qu'il y aura des abondements budgétaires en 2023 comme l'année passée. Principales orientations pour 2023 : des travaux d'étanchéité de la toiture du 35 Vosges, la création d'un ascenseur à Haguenau et Sélestat, la rénovation de blocs sanitaires à Strasbourg Neudorf, l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et de la sécurité (adaptation d'un quai de chargement, Sas Strasbourg Vosges entrée rue du général Frère), mise en place de la téléphonie TOIP et isolation possible de bâtiments pour réduire l'empreinte carbone.

### **III – Bilan du plan d'actions au Centre de Contact – CdC (pour information)**

Des actions ont été menées par la direction locale après le fiasco de l'intervention de la cellule de conciliation au CdC en 2021/2022. Pour la CGT, le bilan présenté de ces actions est trop positif, mais il met néanmoins le doigt sur des améliorations de travail à entreprendre dans le domaine de la communication entre agents et hiérarchie, la mise à jour des connaissances professionnelles (ex : diffusion de fiches métiers afin de pouvoir répondre au public), modification des créneaux d'astreinte téléphonique et possibilité d'organiser les bureaux en marguerite par exemple. La volonté affichée de la direction de plus souplesse dans le management ne concorde pas avec le ressenti des agents sur des mesures jugées encore trop rigides, telle que la gestion du plan de congés. La CGT rappelle que la règle des 50 % des agents présents sur le lieu de travail n'est plus la règle en matière de présence depuis une vingtaine d'années (depuis la création des ARTT) remplacée depuis par la règle de la nécessité de service. Solidaires regrette que le ressenti des agents ne soit pas pris en compte, que le compte-rendu de la réunion bilan entre agents et hiérarchie du service du début d'année 2023 n'ait pas été fourni aux OS. Elle demande également qu'une réunion de dialogue soit faite entre les agents, mais sans les chefs de service. La direction pense que ce format n'est pas adapté.

### **IV – Expérimentation sur le suivi des dépenses sans ordonnancement – DSO (pour avis)**

Il s'agit d'une centralisation de l'instruction des demandes de dépenses spécifiques, tels que les remboursements de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et gaz naturel aux agriculteurs et celle faite sur les timbres fiscaux et amendes non utilisés, vers la DDFiP de la Marne. Cette expérimentation est déjà mise en œuvre dans le département depuis début 2023. Les remboursements demandent toujours l'intervention de services de notre département pour enregistrer et renvoyer les demandes à la DDFiP de la Marne (2 755 dossiers ont été traités en 2021). Les pièces papier seront conservées par la direction locale mais l'instruction des dossiers est désormais faite par la DDFiP de la Marne. Il n'y a pas de transfert d'emplois. La CGT et Solidaires regrettent que cette expérimentation soit seulement soumise à l'avis des représentants du personnel aujourd'hui alors qu'elle a été entamée depuis le début de l'année 2023. Alors pourquoi demander notre avis ? La direction reconnaît une erreur de calendrier. Un retour d'expérimentation sera présenté plus tard en CSAL. Avis : FO, CFDT et CFTC s'abstiennent, Solidaires et CGT ne prennent pas part au vote pour la raison invoquée plus haut.

### **V – Création d'un Centre de Gestion Financière – CGF (pour avis)**

Le CGF sera créé le 1<sup>er</sup> juin 2023 dans les locaux de la direction. Il comprendra une douzaine d'emplois (1 cadre A, 11 à 12 cadres B et C) en provenance de la plateforme Chorus et du SFACT. Un appel à candidature élargi pour combler les emplois sera effectué au sein des ministères de l'agriculture et de la transition écologique. Ce service est issu du

rapprochement des Centres de Services Partagés (CSP) et des Services Facturiers (SFACT). Il devra permettre de « poursuivre la simplification et la modernisation de la chaîne de la dépense ». Il gèrera, via la plateforme Chorus, les actes relevant des services prescripteurs de l'ensemble des Directions Départementales Interministérielles (DDI) de la région Grand Est. Ce système CGF se généralisera à compter de 2023 et intégrera à terme la gestion financière de la préfecture (« bloc 1 »). Il devrait permettre une amélioration du service rendu en passant par un interlocuteur unique pour traiter le dossier, la suppression des contrôles redondants effectués à la fois par l'ordonnateur et le comptable public et la gestion des actes ainsi que le traitement intégral du dossier par l'agent en charge. Les OS craignent l'industrialisation des tâches et s'inquiètent de la formation des agents.

Réponses aux questions de FO : il restera un service facturier à la DRFiP67. La séparation ordonnateur-comptable n'est pas remise en cause puisque les services prescripteurs (DDI) restent les ordonnateurs et piloteront leurs crédits.

Réponses à la question de Solidaires : l'année de démarrage, la priorité sera donnée au personnel qui exerçait ces missions. En cas de vacance d'emplois, les agents de la DRFiP67 expérimentés pourront encore participer au mouvement local 2023.

Avis contre de la majorité des OS après discussion, la CFDT s'abstient.

## **VI – Questions diverses**

### Questions avec multi-interventions des OS :

SIE de Haguenau : la direction est « consciente des difficultés » du service. Elle évoque quelques pistes pour améliorer les conditions de travail des agents : développer les échanges avec la direction sur les notes de service (afin que les notes soient préparées au niveau de la centrale, idem pour les SIP), le développement des échanges entre les SIE. Insuffisant pour la CGT et Solidaires qui rappellent les nombreux postes actuellement vacants, le départ de sachants les années passées, les départs en retraite à venir, la formation des nouveaux agents, le mal être des agents et la charge de travail croissante. Le service est en souffrance et le personnel a le sentiment que la fiche de signalement n'a servi à rien.

Réponse : la direction reconnaît qu'il y a eu beaucoup de renouvellement des agents du SIE de Haguenau. Elle doit jongler entre les contraintes personnelles (des agents) et collectives pour que ça marche. En cas de manque d'effectifs, et cela dans tout service du département, la direction « assumera que toutes les missions ne soient pas effectuées ».

Trésorerie de Bischwiller : selon la direction, la réunion a permis aux agents de s'exprimer sur les difficultés rencontrées (notamment des tensions fréquentes avec certains ordonnateurs). Quelques pistes pour améliorer les conditions de travail des agents : une nouvelle convention entre ordonnateur et comptable, une simplification des tâches de paiement (avec la CAF, l'ARS...). Aucun CDL hospitalier n'est prévu. Un groupe de travail « hospitalier » aura lieu en mai à Strasbourg avec la participation des départements 67 et 68.

SGC d'Erstein : suite aux problèmes rencontrés dans ce service, un espace de dialogue (EDD) sera organisé avant l'été par la délégation inter-région Est. Il sera suivi d'un plan d'action local au vu des résultats de cette « rencontre ».

### Réponses aux questions de la CGT :

Trésorerie Amendes : face au manque d'effectifs et à la charge de travail, les agents sont à bout et demandent le renfort de l'équipe. Selon la direction, la demande doit être faite par le chef de service.

Strasbourg Neudorf : panne d'ascenseur en début de semaine et agent coincé en soirée : la sonnette d'alarme n'était pas reliée à un prestataire pour intervention. La direction fera le point début mai sur les contrats de maintenance des ascenseurs de la direction. La question de la maintenance (non effectuée) se pose.

### Autres réponses aux questions posées (les principales) :

CFDT : une convention à venir précisera les modalités précises du transfert des missions des SIE à Forbach. Le transfert de la mission CET (Contribution Économique Territoriale) sera progressif. 15 emplois seront transférés en 2023 (5 agents du 67 suivront la mission + 8 B stagiaires + quelques agents du SIE de Saint-Avold pourraient suivre). Une note départementale donnera des détails sur ce transfert cet été.

CFTC : les contractuels B embauchés pour un an n'ont pas encore eu de réponse sur la poursuite de leur contrat, car juridiquement impossible tant que les postes ne sont pas vacants, il faut donc attendre le résultat des demandes de mutation avant de pouvoir renouveler leur contrat.

Solidaires : des informations sur la nouvelle Brigade de lutte contre la fraude seront présentées lors du prochain CSAL.

CFDT : on ne peut aller contre la loi en matière d'identification des agents d'accueil (SIP de Wissembourg).

La prochaine réunion du CSAL est prévue le 19 juin 2023.

Vos représentants CGT en CSAL  
Sylvie LANGENBACHER et Gilles STREICHER

**N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés, questions et sollicitations  
par l'intermédiaire de la CGT Finances Publiques 67 :**

**[cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr)**